

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 29 JUIN 2020**

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Marie-Eve BERNI, Arnaud BOURGEOIS, Julien BRUNET, Fabrice CHAFFARDON, Maria DA FONSECA, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Jacques RATEL, Marc SECO, Alexandre SORNAY.

La séance débute à 19H46.

1 - Vote du budget primitif

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget primitif 2020.

Il se présente comme suit :

Section de fonctionnement votée en équilibre : recettes et dépenses de 1 030 355 €.

Section d'investissement votée en suréquilibre : recettes 817 323 €, dépenses 734 618 €. Le surplus de recettes provient de la vente des terrains du lotissement Les Vignes du Fenestro.

2 - Tarifs et règlement périscolaires année 2020/2021

Les tarifs et le règlement intérieur périscolaire de l'année 2020/2021 présentés par Marie-Jeanne BAFFOUR, ont été votés.

Le conseil a décidé de réévaluer les tarifs des TAPS qui sont inférieurs à ceux de la garderie alors que les enfants disposent de matériels d'activités et de projets d'éducation. Le montant des TAPS sera facturé aux familles mensuellement et non plus annuellement. La participation à une séance déclenche la facturation pour le mois.

Il maintient également la pénalité (qui passe de 10 € de 5 €) pour les accueils du matin, midi et soir pour les inscrits non présents et les présents non-inscrits.

La commune accueillera une 4^{ème} classe à la rentrée avec un effectif de 93 élèves, et embauchera un animateur supplémentaire en septembre.

Des travaux d'agrandissement de l'école et du restaurant scolaire vont être mis en œuvre dès la fin de l'année 2020.

Les tarifs périscolaires sont les suivants :

GARDERIE

Q.F	0-534	535-700	701-900	901-1400	1401-1800	1801 et +	Ext
Taux horaire	1.33	1.39	1.46	1.54	1.60	1.65	1.80
Abo 1 ^{er} enfant	28.90	30.26	31.86	33.71	35.11	36.20	39.46
Abo 2 ^{ème} enfant	26.09	27.32	28.76	30.43	31.70	32.68	35.62
Abo 3 ^{ème} enfant	23.28	24.38	25.66	27.15	28.29	29.16	31.78

CANTINE

QF	0-534	535-700	701-900	901-1400	1401-1800	1801 et +	Ext
Prix du repas	1.43	2.55	3.70	4.34	4.70	5.30	5.46

TAPS

QF	0-534	535-700	701-900	901-1400	1401-1800	1801 et +	Ext
Tarif mensuel	7.59	8.18	8.36	8.85	9.22	9.50	10.36

AIDE AUX DEVOIRS (en cas de mise en place)

Tarif	0-534	535-700	701-900	901-1400	1401-1800	1801 et +	Ext
La séance	1.89	1.98	2.08	2.20	2.29	2.36	2.57

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI ET DES VACANCES SCOLAIRE

QF	0-534	535-700	701-900	901-1400	1401-1800	1801 et +	Ext
Demi-journée	2.89	3.92	5.10	5.87	6.18	6.28	6.80
Journée	5.46	7.21	8.91	9.99	10.50	11.13	13.59

QF	0-534	535-700	701-800	801-900	901-1400	1401-1800	1801 et +	Ext
Camps 6/7 ans	45.00	50.00	54.00	58.00	63.00	67.00	72.00	76.00
Camps 8/9 ans	62.00	69.00	75.00	81.00	87.00	93.00	99.00	105.00
Nuitée	2.10	2.30	2.60	2.80	3.00	3.40	3.80	4.20
Adulte sortie famille	6,53	8,67	11,02	11,88	12,75	13,57	14,08	15,30

3 - Modification du groupement de commandes pour la fourniture des repas

Le contrat de la société Restalliance attributaire du marché de fourniture des repas scolaires et portés à domicile depuis le 1^{er} octobre 2019 prend fin le 31 août 2020. Le groupement de commandes Montagnole/Saint-Cassin est chargé de lancer une consultation afin de trouver un nouveau prestataire.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la convention modifiée du groupement désignant la mairie de Montagnole coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer, et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention.

4 - Création d'un poste d'animateur périscolaire

Les effectifs de l'école passent à 93 enfants en septembre soit une augmentation d'une dizaine d'enfants. Cette augmentation nécessite le recrutement d'une personne supplémentaire pour encadrer les enfants sur la cantine, l'accueil du soir, les TAPS et l'accueil de loisirs des vacances scolaires. Le poste est à 20H36 annualisées. Le conseil vote cette création d'emploi à l'unanimité.

5 - Groupement de commandes de Grand Chambéry pour la téléphonie

Grand Chambéry a lancé un groupement de commandes pour trouver un opérateur pour la période 2021-2025. En effet, à partir de fin 2022 le réseau historique de France Telecom ne fonctionnera plus. Un assistant à maîtrise d'ouvrage sera mis en place pour aider les communes dans l'analyse de l'existant, l'élaboration du DCE et l'analyse des offres. Le coût de cette prestation serait d'environ 830 € pour Montagnole. En outre, l'objectif est d'équiper la commune de la fibre avant l'été prochain. Le conseil vote à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes.

6 - Elaboration de la liste pour la CCID

Le conseil arrête une liste de 24 noms (12 titulaires et 12 suppléants) susceptibles d'être membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Cet organe est composé de 7 membres dont le Maire et il formule un avis sur l'évaluation par les services fiscaux des propriétés bâties nouvelles ou touchées par une modification d'affectation ou de consistance.

Le directeur des services fiscaux sera chargé de choisir les membres de la CCID dans cette liste.

7 - Questions diverses

- ✓ Le prochain conseil municipal est fixé au 7 septembre 2020.
- ✓ La commission Urbanisme se réunira fin août pour des visites de conformité des autorisations d'urbanisme délivrées.

Fait à Montagnole,
Le 11 août 2020

Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI

